

**MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N°13/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, BRAME Noémie, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole, MONCHIETTO Denise, DETOEUF Diane et Messieurs COSTE Alain, BOREL Yves, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, MARHUENDA Thierry.

Secrétaire de séance : Madame COSTE Sylvie

Convocation du 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 20 mars 2026,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Sylvie COSTE

